



Comité économique  
et social européen

## SYNTHÈSE DE LA RÉOLUTION

# Contribution du Comité économique et social européen au programme de travail de la Commission européenne pour 2021

1. Comme indiqué dans sa résolution sur les «Propositions du CESE pour la reconstruction et la relance après la crise de la COVID-19»<sup>1</sup>, le Comité économique et social européen (CESE) accueille favorablement et soutient sans réserve les propositions de la Commission européenne relatives au plan «Next Generation EU» et au budget global de l'UE pour la période 2021-2027. Le Comité espère et veut croire que les orientations définies dans ces plans, eu égard à la nécessité de reprise et de reconstruction après la crise du coronavirus, seront développées pleinement et concrètement dans le programme de travail de la Commission pour 2021.
2. Le CESE estime que le programme de travail devrait être axé sur la restructuration et l'amélioration de notre économie et notre société, et reposer sur les principes suivants: la protection des droits de l'homme et des droits sociaux, des valeurs démocratiques et de l'état de droit, l'exploitation de tout le potentiel du marché unique, la réalisation des objectifs de développement durable, la création d'une économie circulaire, la réalisation de la neutralité climatique au sein de l'UE d'ici à 2050 au plus tard et enfin la garantie de bonne gouvernance et de responsabilité démocratique.
3. Le CESE souligne que les six grandes ambitions retenues par la Commission (Un pacte vert pour l'Europe, Une Europe adaptée à l'ère du numérique, Une économie au service des personnes, Une Europe plus forte sur la scène internationale, Protéger notre mode de vie européen et Un nouvel élan pour la démocratie européenne) fournissent un cadre solide en vue de l'élaboration du programme de travail pour 2021. Il conviendrait peut-être de mettre plus explicitement l'accent sur les investissements et sur la nécessité de les accélérer, notamment grâce aux mesures actuellement en cours d'adoption.
4. Alors que la coopération entre pays s'est révélée particulièrement importante en ces temps de crise, le CESE espère que la prochaine conférence sur l'avenir de l'Europe aboutira au renforcement et à l'approfondissement de la structure institutionnelle de l'Union, ainsi qu'à un véritable renouveau du projet européen, afin que l'UE soit en mesure de relever les défis des prochaines décennies. La Commission peut donc compter sur le total soutien du Comité.
5. Le CESE est convaincu que le processus de relance et de reconstruction de l'économie et de la société ne sera possible qu'avec la participation active des organisations de la société civile et des partenaires sociaux.
6. Le pacte vert pour l'Europe peut également être considéré comme un outil efficace pour relancer durablement l'économie grâce à des investissements massifs soutenant les changements structurels nécessaires auxquels l'Europe doit s'atteler. De ce point de vue, il pourrait être vu comme une occasion de favoriser une reprise économique à plus long terme. Il faut un nouveau consensus en Europe pour mobiliser, à cette fin, un nombre suffisant de sources financières publiques et privées, et pour adopter une nouvelle gouvernance qui garantira une mise en œuvre réussie dans la pratique.
7. L'argent public injecté dans des plans de relance devrait non seulement contribuer au redressement de l'économie et de la société européennes, mais aussi à la réduction drastique des incidences de chocs futurs grâce à des investissements dans une économie résiliente, inclusive et respectueuse du climat (ce que l'on appelle l'«économie du bien-être»).

1. Résolution sur l'après-crise de la COVID-19: [www.eesc.europa.eu/fr/news-media/press-releases/propositions-du-cese-pour-la-relance-et-la-reconstruction-apres-la-covid-19-vers-un-nouveau-modele-societal](http://www.eesc.europa.eu/fr/news-media/press-releases/propositions-du-cese-pour-la-relance-et-la-reconstruction-apres-la-covid-19-vers-un-nouveau-modele-societal); Synthèse de la résolution – 11 juin 2020: [www.eesc.europa.eu/fr/our-work/publications-other-work/publications/eesc-proposal-post-covid-19-crisis-reconstruction-and-recovery](http://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/publications-other-work/publications/eesc-proposal-post-covid-19-crisis-reconstruction-and-recovery).

8. La taxinomie européenne du financement durable devrait orienter les investissements publics et privés tout au long de la relance afin d'accélérer la transition des secteurs polluants vers des secteurs verts.
9. La crise du coronavirus montre que la révolution numérique joue un rôle important dans l'augmentation de la résilience de nos sociétés face aux crises. Il est primordial d'investir dans la numérisation des services essentiels et d'accroître la capacité des gouvernements, des législateurs et des institutions publiques à fournir leurs services en temps de crise.
10. La Commission est invitée à continuer d'utiliser le Semestre comme un moteur pour la reprise, en prenant appui sur les priorités en matière d'investissement et de réforme définies dans le cadre du Semestre européen. L'attention toute particulière accordée dernièrement aux thématiques sociales ainsi qu'au pacte vert pour l'Europe est saluée par le Comité, de même que la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience dans le cadre du Semestre européen.
11. Il devient possible de promouvoir l'innovation sociale comme modèle de relance par la création conjointe, la co-conception et la coproduction. Cette dynamique a contribué à la conception des systèmes de protection sociale qui ont permis de mettre en place de nouvelles politiques, de nouvelles structures, de nouveaux produits, de nouveaux services et de nouvelles méthodes de travail. La participation de la société civile est plus que jamais nécessaire, et la véritable innovation sociale ne peut avoir lieu qu'avec son engagement.
12. Enfin, et surtout, l'un des principaux enseignements de la crise du coronavirus est que les systèmes de santé ont besoin d'être renforcés dans presque tous les pays européens, en insistant avant tout sur la prévention. Si les soins de santé relèvent de la compétence des États membres, il n'en reste pas moins que la propagation du virus ne connaît pas de frontières. Elle touche la totalité de l'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières, avec des conséquences sanitaires, sociales et économiques qui imposent d'adopter des réponses communes au niveau européen.
13. L'Union européenne doit renforcer et soutenir sa position à l'échelle mondiale, c'est-à-dire jouer un rôle plus important et plus stratégique dans l'économie mondiale ainsi que sur la scène politique internationale. L'économie européenne dispose du potentiel nécessaire pour mieux exploiter ses avantages comparatifs sur le marché mondial du commerce et de l'investissement, en particulier dans les secteurs de l'industrie manufacturière de pointe et des services innovants, et elle a l'ambition de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial. Cet effort devrait s'accompagner d'une représentation plus effective et plus efficace de l'UE au sein des grandes organisations internationales, et celle-ci devrait en outre parler d'une seule voix. Le CESE invite la Commission européenne à déployer un effort important pour renforcer la position de l'UE sur la scène mondiale et à prendre en compte plus spécifiquement cet effort dans son programme de travail pour 2021.
14. Au-delà des questions économiques et environnementales, c'est la dimension sociale qui doit guider le programme de travail de l'UE pour 2021. Cela signifie que son engagement au service d'une Europe sociale et durable est une priorité. Dans ce contexte, les organisations de la société civile jouent également un rôle important.
15. Le CESE approuve vivement la proposition de la Commission de mettre au point un «plan d'action pour la démocratie européenne», qui devrait être complet, continu et capable de provoquer le changement, grâce à un soutien financier et à une coordination interinstitutionnelle.

**Sur la base des travaux du groupe ad hoc:** «Contribution du CESE au programme de travail de la Commission européenne pour 2021», adoptée par le Comité économique et social européen le 16 juillet 2020

**Rapporteurs:** Petr ZAHRADNÍK (groupe I), Stefano PALMIERI (groupe II), Jan DIRX (groupe III)

[www.eesc.europa.eu/fr/our-work/publications-other-work/publications/resolution-sur-la-contribution-du-comite-economique-et-social-europeen-au-programme-de-travail-2021-de-la-commission](http://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/publications-other-work/publications/resolution-sur-la-contribution-du-comite-economique-et-social-europeen-au-programme-de-travail-2021-de-la-commission)

© Union européenne, 2020  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

EESC-2020-61-FR

*Print:*  
QE-04-20-394-FR-C  
ISBN 978-92-830-4849-7  
doi:10.2864/2499

*Online:*  
QE-04-20-394-FR-N  
ISBN 978-92-830-4852-7  
doi:10.2864/124071